

Informations aux porteurs de parts

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Siège social: 5, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 72 925

(la «**société de gestion**»)

agissant en son nom propre et pour le compte de

CS Investment Funds 14

Fonds commun de placement

(le «**fonds**»)

Avis aux porteurs de parts de **Credit Suisse (Lux) High Yield USD Bond Fund**

Les porteurs de parts de **CS Investment Funds 14 – Credit Suisse (Lux) High Yield USD Bond Fund** (le «compartiment») sont informés par la présente de la décision du conseil d'administration de la société de gestion d'effectuer une série d'opérations stratégiques sur le capital conduisant à terme à la liquidation du compartiment, qui peuvent être résumées comme suit:

Lors d'une première étape, le compartiment sera converti en fonds nourricier et investira ainsi, via une souscription en nature, 85% au moins du total de ses actifs dans **Credit Suisse (Lux) High Yield USD Bond Fund**, un compartiment de **CS Investment Funds 1** (le «fonds cible»).

Lors d'une seconde étape, dès la première étape terminée, le compartiment sera liquidé en nature. A la suite de cette liquidation, les porteurs de parts du compartiment recevront des actions du fonds cible et deviendront donc actionnaires du fonds cible.

Le fonds cible est un compartiment de CS Investment Funds 1, un organisme de placement collectif en valeurs mobilières ayant la forme juridique d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise aux dispositions de la partie I de la loi du 17 décembre 2010.

Le fonds et CS Investment Funds 1 sont tous deux gérés par Credit Suisse Fund Management S.A. Ils ont désigné Credit Suisse (Luxembourg) S.A. comme dépositaire et Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A. comme administration centrale.

1. Modification de l'objectif et de la politique de placement du compartiment

Le conseil d'administration de la société de gestion a décidé de modifier l'objectif et la politique de placement du compartiment. Conformément à ces changements, le compartiment appliquera une stratégie maître-nourricier en investissant 85% au moins du total de ses actifs dans le fonds cible.

Une fois modifiés, l'objectif et la politique de placement du compartiment seront donc libellés comme suit:

Objectif de placement du compartiment

Ce compartiment vise principalement à enregistrer des revenus et une appréciation de son capital à l'aide d'obligations et d'autres titres de créance libellés en dollars US (la monnaie de référence), émis par des entreprises et n'appartenant pas à la catégorie «investissement», tout en préservant la valeur de ses actifs.

Politique de placement du compartiment

Pour atteindre son objectif de placement, le compartiment applique une stratégie maître-nourricier. Au moins 85% du total des actifs du compartiment seront investis dans Credit Suisse (Lux) High Yield USD Bond Fund, un compartiment de CS Investment Funds 1 (le «fonds cible»).

Le compartiment peut détenir jusqu'à 15% du total de ses actifs nets en liquidités sous forme de dépôts à vue et à terme auprès d'instituts financiers de premier ordre, ainsi que d'instruments du marché monétaire n'ayant pas le caractère de valeurs mobilières, d'une échéance résiduelle de 12 mois au maximum et libellés dans n'importe quelle monnaie convertible.

Une fois modifiés, l'objectif et les principes de placement du fonds cible seront libellés comme suit:

Objectif de placement du fonds cible

Au sein du fonds cible, l'objectif est principalement d'enregistrer des revenus et une appréciation du capital à l'aide d'obligations et d'autres titres de créance libellés en dollars US (la monnaie de référence), émis par des entreprises et n'appartenant pas à la catégorie «investissement», tout en préservant la valeur des actifs.

Principes de placement du fonds cible

Le fonds cible investira dans des instruments notés au minimum «CCC-» par Standard & Poor's ou «Caa3» par Moody's au moment où l'investissement est réalisé, ou qui, de l'avis de la société de gestion de CS Investment Funds 1, présentent une qualité de crédit similaire.

Au moins les deux tiers du total des actifs du fonds cible devront être investis dans des titres de créance, obligations (y compris obligations à taux fixe, à zéro coupon, subordonnées et à durée indéterminée), billets à ordre et valeurs mobilières similaires à taux d'intérêt fixe ou variable (y compris billets à ordre à taux variable et valeurs mobilières à escompte) émis par des entreprises et n'appartenant pas à la catégorie «investissement», libellés en dollars US.

Jusqu'à un tiers du total des actifs du fonds cible pourra être investi dans des monnaies autres que la monnaie de référence du fonds cible.

De plus, le fonds cible pourra investir dans des obligations convertibles, dans des billets à ordre convertibles et dans des emprunts à option.

Le fonds cible pourra également investir jusqu'à 20% de ses actifs nets dans des titres adossés à des actifs (ABS) et dans des titres adossés à des créances hypothécaires (MBS), ainsi qu'à hauteur de 20% maximum des actifs nets du compartiment dans des instruments de fonds propres conditionnels.

Le fonds cible pourra investir jusqu'à 10% du total de ses actifs dans des actions, autres titres de participation au capital, certificats portant droit à dividende et valeurs mobilières similaires présentant les mêmes caractéristiques que les actions, ainsi que dans des bons de souscription d'actions (warrants).

En plus de ses investissements directs, le fonds cible pourra souscrire, à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille, des contrats à terme et des options, ainsi que des contrats d'échange (swaps sur taux d'intérêt et swaps de rendement total), sous réserve que soient bien respectées les restrictions de placement énoncées au chapitre 6 «Restrictions de placement», section 3 du prospectus de CS Investment Funds 1.

A des fins de gestion de la durée, le fonds cible pourra recourir davantage aux contrats à terme sur les taux d'intérêt, dans la limite des restrictions de placement énoncées au chapitre 6 «Restrictions de placement», section 3 du prospectus de CS Investment Funds 1. Le fonds cible pourra, à des fins de gestion du risque de taux d'intérêt, acheter et vendre des contrats à terme sur les taux d'intérêt. Les engagements contractés pourront excéder la valeur des actifs détenus dans cette monnaie, mais ils ne doivent pas dépasser la valeur nette d'inventaire totale du fonds cible.

Sous réserve des restrictions de placement énoncées au chapitre 6 «Restrictions de placement», section 3 du prospectus de CS Investment Funds 1, le fonds cible pourra utiliser des valeurs mobilières (credit linked notes), ainsi que certaines techniques ou certains instruments (contrats d'échange sur défaut de crédit) à des fins de gestion du risque de crédit.

Les parts du compartiment seront investies dans les catégories d'actions suivantes du fonds cible:

Compartiment

CS Investment Funds 14 Credit Suisse (Lux) High Yield USD Bond Fund

Parts (monnaie)	ISIN	Commission de gestion maximale (par an)	Frais courants (selon le DICI)	Indicateur synthétique de risque et de rendement	Commission de perfor- mance
B USD	LU0116737759	1,20%	1,45%	3	n/a
BH EUR	LU0697137932	1,20%	1,44%	3	n/a
IB USD	LU0116737916	0,70%	0,94%	3	n/a
UB USD	LU1144400196	0,90%	1,00%	3	n/a

Fonds cible

CS Investment Funds 1 Credit Suisse (Lux) High Yield USD Bond Fund

Catégorie d'actions (monnaie)	ISIN	Commission de gestion maximale (par an)	Frais courants (selon le DICI)*	Indicateur synthétique de risque et de rendement	Commission de perfor- mance
B USD	LU1684797787	1,20%	1,44%	3	n/a
BH EUR	LU1684798249	1,20%	1,44%	3	n/a
IB USD	LU1684801050	0,70%	0,94%	3	n/a
UB USD	LU1684803346	0,90%	1,00%	3	n/a

* Le montant des frais courants repose sur une estimation des charges.

Le fonds cible s'adresse aux investisseurs disposant d'un horizon de placement à long terme et d'une bonne tolérance au risque, désireux de participer à un portefeuille obligataire largement diversifié afin de bénéficier du potentiel du marché des titres à haut rendement, et d'atteindre ainsi des rendements supérieurs (dans la monnaie de référence concernée) à ceux des placements obligataires traditionnels. Bien que les risques soient atténués par une large diversification des placements en termes d'émetteurs et de secteurs, l'exposition au segment à haut rendement exige une capacité de risque accrue.

Les porteurs de parts doivent noter que la commission de gestion et les frais courants indiqués pour le compartiment reflètent la situation antérieure à la souscription en nature. Pendant la durée de la structure maître-nourricier, aucune commission de gestion ne sera prélevée au niveau du compartiment en plus de la commission de gestion prélevée au niveau du fonds cible. En outre, ni le compartiment, ni le fonds cible ne percevra de commission de performance.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, a été désigné par la société de gestion, agissant en son nom propre et pour le compte du fonds, réviseur d'entreprises indépendant chargé d'émettre un avis sur la souscription en nature et sur le nombre de d'actions émises en contrepartie de cette souscription.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) du Luxembourg a approuvé l'investissement du compartiment dans le fonds cible.

Les modifications apportées au prospectus du fonds entreront en vigueur le 11 décembre 2017. A partir de cette date, le compartiment investira presque exclusivement dans des actions du fonds cible.

Les porteurs de parts qui désapprouveraient ces modifications peuvent demander le rachat sans frais de leurs parts dans le compartiment jusqu'au 4 décembre 2017.

2. Liquidation en nature de CS Investment Funds 14 – Credit Suisse (Lux) High Yield USD Bond Fund

La procédure de liquidation du compartiment débutera le 11 décembre 2017. Aucune souscription de parts du compartiment ne sera acceptée à compter du 4 décembre 2017 à 15h00 (heure d'Europe centrale). En outre, les parts ne pourront être rachetées sans frais que jusqu'à cette même date et cette même heure. Des provisions seront constituées dans le compartiment pour tous les débits restant dus et pour ceux issus de la liquidation.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, a été désigné par la société de gestion, agissant en son nom propre et pour le compte du fonds, réviseur d'entreprises indépendant chargé d'émettre un avis sur les parts du compartiment qui seront annulées à l'issue de la liquidation de ce dernier.

Le produit net de la liquidation du compartiment sera distribué en nature aux porteurs de parts le 11 décembre 2017.

A la clôture de cette liquidation, les comptes et les livres du compartiment seront déposés auprès de Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A., où ils seront conservés pendant cinq ans.

Les frais juridiques, de conseil ou administratifs liés à la préparation et à la réalisation des changements visés aux points (1) et (2) ci-dessus seront supportés par Credit Suisse Fund Management S.A., à l'exception des frais de révision, qui seront imputés au compartiment. Les frais de transaction liés à la vente et à l'achat de titres seront supportés par le compartiment.

A l'issue des changements visés aux points (1) et (2) ci-dessus, les porteurs de parts du compartiment se verront attribuer des actions du fonds cible et deviendront actionnaires du fonds cible au 11 décembre 2017, obtenant de ce fait les droits de vote liés au fonds cible.

Plus généralement, les porteurs de parts doivent avoir conscience de la différence de forme juridique du fonds cible et prendre note des différences qui en découlent en termes de structure de gouvernance et de frais courants (tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus). L'attention des porteurs de parts est attirée sur le fait que les actions du fonds cible diffèrent parfois des parts respectives du compartiment pour ce qui est des commissions applicables ou de la politique de distribution. De plus amples informations sur les caractéristiques des actions du fonds cible sont disponibles au chapitre 2 «CS Investment Funds 1 – Récapitulatif des catégories d'actions» et au chapitre 5 «Investissement dans CS Investment Funds 1» du prospectus de CS Investment Funds 1. Il est conseillé aux porteurs de parts de se renseigner sur les conséquences fiscales que les changements susmentionnés pourraient avoir dans leur pays de nationalité, de résidence ou de domicile.

De plus, les porteurs de parts doivent noter que le nombre d'actions du fonds cible qu'ils recevront à la suite de la liquidation en nature ne correspondra pas nécessairement au nombre de parts qu'ils détiennent dans le compartiment, mais

dépendra du nombre d'actions détenues par le compartiment dans le fonds cible au moment de sa liquidation. Une fois la liquidation effectuée, les parts du compartiment ne conféreront plus aux porteurs de parts aucun droit vis-à-vis du compartiment ou du fonds.

A la suite de la liquidation en nature précitée, le Compartiment «CS Investment Funds 14 – Credit Suisse (Lux) High Yield USD Bond Fund» cessera d'exister.

Les porteurs de parts doivent noter qu'une fois les modifications ci-dessus entrées en vigueur, il sera possible d'obtenir le nouveau prospectus du fonds, ses derniers rapports annuel et semestriel, ainsi que le règlement de gestion, au siège social de la société de gestion, conformément aux dispositions du prospectus. Ces documents sont également disponibles sur www.credit-suisse.com.

De plus, le prospectus du fonds cible, les documents d'information clés pour l'investisseur (DICI), les derniers rapports annuel et semestriel, ainsi que les statuts pourront également être obtenus auprès de la société de gestion, conformément aux dispositions du prospectus. Ces documents sont également disponibles sur www.credit-suisse.com.

Luxembourg, le 3 novembre 2017

Le conseil d'administration de Credit Suisse Fund Management S.A.,
pour le compte du fonds